**29-05-2023**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 29 MAI 2023 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil** :

M. Patrice Ayotte, district n° 1;
M. Daniel Ricard, district nº 2;
Mme Sophie Lajeunesse, district nº 3;
Mme Ingrid Haegeman, district nº 5;
M. Luc Ducharme, district nº 6;

Assistent également M. Pierre Lépicier, président et maire suppléant, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier et Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe. La mairesse Mme Audrey Boisjoly est absente.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

**LE MAIRE SUPPLÉANT CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.**

**416-2023**
**Ordre du jour**

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du Règlement 483-2023 modifiant le Règlement 464-2023 sur la tarification de certains services municipaux;
4. Adoption du Règlement 484-2023 modifiant le Règlement 381-2020 relatif à la circulation sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois visant à interdire le stationnement sur une partie de la rue Bissonnette;
5. Avis de motion – Règlement 485-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 750 000 $ aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques;
6. Octroi de contrat – Projet jardin collectif pédagogique 2023-2027;
7. Autorisation de signature – Servitude d'aqueduc, égout et de passage – Projet Groupe Evex rue Coutu;
8. Autorisation de signature – Entente de services techniques avec le MTQ – Projet de la rue Principale;
9. Inondations printemps 2023 – Remboursement des dépenses du centre d'hébergement;
10. Octroi de contrat – Installation du mobilier urbain – Parc Faubourg;
11. Octroi de contrat – Fourniture d'une borne de recharge double – Garage municipal;
12. Octroi de contrat – Installation d'une borne de recharge double au garage municipal;
13. Demande d'autorisation de passage – Tour paramédic Québec;
14. Répartition financière du Fonds région et ruralité – Agora de lecture;
15. Répartition financière du Fonds région et ruralité – Aménagement des parcs des Chasseurs et Alphonse-Robillard;
16. Demande d'autorisation – Représentation auprès des citoyens pour les capsules historiques;
17. Réussite scolaire – Bourse Félicienne;
18. Embauche d'un animateur au camp de jour estival 2023;
19. Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;
20. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Point nº 2**
**Période de questions**

Le maire suppléant invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

**417-2023**
**Adoption du Règlement 483-2023 modifiant le Règlement 464-2023 sur la tarification de certains services municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement nº 483-2023 modifiant le Règlement 464-2023 sur la tarification de certains services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

**EN CONSÉQUENCE**,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le règlement nº 483-2023 soit adopté.

*Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement nº 483-2023.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**418-2023**
**Adoption du Règlement 484-2023 modifiant le Règlement 381-2020 relatif à la circulation sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois visant à interdire le stationnement sur une partie de la rue Bissonnette**

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement nº 484-2023 modifiant le Règlement 381-2020 relatif à la circulation sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois visant à interdire le stationnement sur une partie de la rue Bissonnette;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

**EN CONSÉQUENCE**,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que le règlement nº 484-2023 soit adopté.

*Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement nº 484-2023.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**419-2023**
**Avis de motion – Règl. 485-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 750 000 $ aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques**

La conseillère Sophie Lajeunesse donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 485-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas

SUITE DE LA RÉSOLUTION 419-2023

750 000 $ aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 750 000 $.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 485-2023.*

**420-2023**
**Octroi de contrat - Projet jardin collectif pédagogique 2023-2027**

**CONSIDÉRANT** le projet du jardin collectif pédagogique;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE**,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'octroyer, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, le contrat d'animation de jardin pour le camp de jour et l'école primaire des Moulins de 2023 à 2027, à Coopérative de solidarité Jardinons, pour un montant de 34 998,04 $ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

_____

**421-2023**
**Autorisation de signature Servitude d'aqueduc, égout et de passage – Projet Groupe Evex rue Coutu**

**CONSIDÉRANT QUE** le raccordement de l'immeuble constitué du lot n° 6 469 054, avec des immeubles en copropriété horizontale, à l'aqueduc municipal et à l'égout sanitaires a été effectué;

**CONSIDÉRANT QU'** une servitude doit être consentie pour assurer l'entente de la conduite de raccordement;

**CONSIDÉRANT QU'** une entente a été rédigée en collaboration avec Groupe Evex;

**EN CONSÉQUENCE**,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu d'autoriser le maire suppléant et le directeur général à signer ladite servitude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**422-2023**
**Autorisation de signature Entente de services techniques avec le MTMD – Projet de la rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion de la route 131 incombe à la ministre des Transports aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993;

SUITE DE LA RÉSOLUTION 422-2023

**CONSIDÉRANT QU'** une entente a été rédigée en collaboration avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**EN CONSÉQUENCE**,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu que le maire suppléant et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer l'entente de services techniques avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**423-2023**
**Inondations printemps 2023 – Remboursement des dépenses du centre d'hébergement**

**CONSIDÉRANT** les importantes inondations rencontrées au printemps 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** certains citoyens ont eu recours au centre d'hébergement mis en place;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a eu recours à des services hôteliers pour tenir lieu de centre d'hébergement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de rembourser les dépenses engendrées par les inondations pour un montant de 803,68 $ pour les citoyens et citoyennes qui en ont fait la demande, en contrepartie de la réception des factures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

_____

**424-2023**
**Octroi de contrat – Installation du mobilier urbain – Parc Faubourg**

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation du mobilier urbain au parc Faubourg doit être effectuée;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

(Les conseillers MM. Pierre Lépicier et Luc Ducharme se retirent puisqu'il y a un risque de conflit d'intérêts.)

La conseillère, Mme Ingrid Haegeman préside la séance.

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'installation du mobilier urbain dans le parc Faubourg à Paysagiste Nord-Joli inc. pour un montant de 4 200 $ selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

SUITE DE LA RÉSOLUTION 424-2023

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

_____

Le maire suppléant M. Pierre Lépicier reprend la présidence de la séance.

**425-2023**
**Octroi de contrat – Fourniture d'une borne de recharge double au garage municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a fait l'acquisition d'une voiture électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'une borne de recharge double doit être effectué;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, de la fourniture d'une borne de recharge double à Bectrol pour un montant de 13 730 $ selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

_____

**426-2023**
**Octroi de contrat – Installation de la borne de recharge double au garage municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation de la borne de recharge double doit être effectuée au garage municipal;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'installation de la borne de recharge double au garage municipal à Léo Landreville inc. pour un montant de 13 150 $ selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

_____

**427-2023**
**Demande d'autorisation de passage – Tour Paramédic Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande d'autorisation de passage dans la Municipalité pour la 7e édition du Tour Paramédic Ride Québec le samedi 16 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le tracé est entièrement effectué sur des routes sous la juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu :

1. d'autoriser le passage des cyclistes le samedi 16 septembre prochain pour le Tour Paramédic Ride Québec, selon les indications mentionnées dans la demande;

2. d'inviter les organisateurs à obtenir l'autorisation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**428-2023**
**Répartition financière du Fonds région et ruralité – Agora de lecture**

**CONSIDÉRANT QUE** la somme de 66 666 $ disponible au fonds Région Ruralité (FRR) pour 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement d'une agora de lecture à la bibliothèque de la Municipalité adopté dans le PTI 2023 et financé par le Programme Nouveaux Horizons pour les ainés;

**CONSIDÉRANT** ce projet répond à des besoins relativement à l'aménagement de lieu de socialisation intergénérationnel et d'animation culturelle libre d'accès polyvalent pour les besoins de la Municipalité, mais également des organismes et citoyens évoqués au cours de différentes consultations (planification stratégique, Politique familiale, MADA, politique culturelle);

**CONSIDÉRANT** la Municipalité atteste de la mise de fonds nécessaire minimale de 20 %;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer une demande de subvention ainsi que le protocole d'entente au Fonds Région Ruralité de 47 800 $ pour le projet d'aménagement d'agora de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

_____

**429-2023**
**Répartition financière du Fonds région et ruralité – Aménagement des parcs des Chasseurs et Alphonse-Robillard**

**CONSIDÉRANT QUE** la somme de 66 666 $ disponible au fonds Région Ruralité (FRR) pour 2023-2024 et la balance de 22 171 $ des enveloppes de 2021-2022 et 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement des parcs des Chasseurs et Alphonse-Robillard de la Municipalité adopté dans le PTI 2023 et financé par le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

**CONSIDÉRANT** ce projet répond à des besoins relativement à l'aménagement de parcs dans les quartiers en développement afin d'offrir des plateaux sportifs et de loisirs libres d'accès à proximité et de favoriser les saines habitudes de vie, évoqués au cours de différentes consultations (planification stratégique, Politique familiale, MADA);

**CONSIDÉRANT** la Municipalité atteste de la mise de fonds nécessaire minimale de 20 %;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer une demande de subvention ainsi que le protocole d'entente au Fonds Région Ruralité de 88 837 $ pour le projet d'aménagement des parcs des Chasseurs et Alphonse-Robillard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**430-2023**
**Demande d'autorisation Représentation auprès des citoyens pour les capsules historiques**

**CONSIDÉRANT** la rencontre du sous-comité de l'histoire;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de Mme Célyne Giroux à rencontrer les Féliciens et Félicennes afin de recueillir des histoires, anecdotes et etc., pour documenter la vie Félicenne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois autorise Mme Célyne Giroux à agir à titre de représentante du sous-comité de l'histoire pour aller à la rencontre des Féliciens et Féliciennes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**431-2023**
**Réussite scolaire – Bourse Félicienne**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la réussite scolaire aux yeux des membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'autoriser la remise de deux bourses de 400,00 $ à des étudiants finissants Féliciens de l'école secondaire l'Érablière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

_____

**432-2023**
**Embauche – Animateur de camp de jour estival 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité offre un camp de jour durant la saison estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue d'un camp nécessite une équipe d'animateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour accueillera des enfants durant tout l'été;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été réalisées;

**EN CONSÉQUENCE**,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'embaucher l'équipe d'animation pour les activités du camp de jour selon les besoins :

| Nom | Salaire horaire |
|---|---|
| Olivier Therrien | 16,75 $ |
| Raphaël Merceron St-Pierre, aide-animateur | 15,25 $ |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

_____

**433-2023**
**Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;

**CONSIDÉRANT** les demandes déposées en vertu de la Politique;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité consultatif en loisir et vie communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

SUITE DE LA RÉSOLUTION 433-2023

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu de débourser un montant de 1 312,96 $ en suivant les recommandations du comité consultatif en loisir et vie communautaire suivantes :

1. Soutien aux activités :

| Nom | Activité | Montant |
|---|---|---|
| Groupe scout Saint-Félix | Scoutisme | 300,00 $ |
| **Total** | | **300,00 $** |

2. Apporter un soutien aux inscriptions de loisirs suivantes :

| Nom | Activité | Montant |
|---|---|---|
| Alycia Boudjelaba (5 ans) | Natation et hockey | 40,50 $ |
| Mélissa Boudjelaba (12 ans) | Hockey et soccer | 45,00 $ |
| Coralie Villeneuve (8 ans) | Gymnastique | 67,83 $ |
| **Total 2022** | | **153,33 $** |
| Coralie Villeneuve (8 ans) | Gymnastique | 47,14 $ |
| Mia C. Trudel (9 ans) | Gymnastique | 62,09 $ |
| Aurélie Rivest (8 ans) | Gymnastique | 80,41 $ |
| Viviane Rivest (11 ans) | Gymnastique | 80,40 $ |
| Mathias Rivest (14ans) | Baseball | 84,00 $ |
| Henri Sarrazin (5 ans) | Gymnastique | 96,58 $ |
| Arthur Sarrazin (4 ans) | Gymnastique | 96,58 $ |
| Constance Sarrazin (2 ans) | Gymnastique | 52,43 $ |
| Benoît Vigeant (61 ans) | Peinture | 28,00 $ |
| Mathis Rock (15 ans) | Soccer | 32,00 $ |
| **Total 2023** | | **659,63 $** |

3. Soutien aux organismes externes :

| Organisme | Montant |
|---|---|
| Regroupement des trappeurs et trappeuses du Québec | Refus |
| Centre d'action bénévole Matawinie (semaine de l'action bénévole) | 100,00 $ |
| Fondation Québec du cancer | 100,00 $ |
| **Total** | **200,00 $** |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

_____

**434-2023**
**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 21 h 10.

| | |
|---|---|
| Pierre Lépicier<br>Maire suppléant | Jeannoé Lamontagne<br>Directeur général/greffier-trésorier |

*« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*